

"La citoyenneté européenne ne me dit rien qui vaille."

Un entretien avec Monsieur Henri Grethen, président du groupe parlementaire du Parti démocratique

Après Monsieur Jean-Claude Juncker, président du PCS, ("forum" no 130/oct. 1991) nous nous sommes entretenus avec Monsieur Henri Grethen, président du groupe parlementaire du Parti démocratique, sur les problèmes soulevés par la citoyenneté européenne telle qu'elle est inscrite dans les traités de Maastricht, et plus précisément sur le droit de vote des étrangers aux élections communales et européennes. Monsieur Henri Grethen s'est fait assister par Monsieur Mario Hirsch, conseiller du groupe parlementaire libéral.

forum: Monsieur le président, nous avons sollicité cette interview pour nous entretenir avec vous des problèmes que pose l'immigration et la citoyenneté européenne qui vient d'être décidée à Maastricht...

H. Grethen: Permettez-moi une remarque préliminaire: En ce qui concerne cette problématique je dois dès le début préciser que l'opinion que je défends est minoritaire au sein de mon parti. Dans les discussions qui ont eu lieu dans notre parti à ce propos j'avais plutôt l'impression que je représentais une forte minorité. Le parti démocratique n'a pas encore arrêté son attitude définitive.

forum: Cela laisse présupposer que votre parti a déjà commencé à se faire une opinion ...

H. Grethen: En effet, le débat est largement entamé, mais n'est pas encore clos. Il n'y a pas encore de consensus. En ce qui concerne mon approche personnelle, je ne la défends en public qu'avec beaucoup de précautions pour éviter qu'elle ne soit récupérée par des forces politiques à qui je ne voudrais en aucun cas préparer le terrain. D'ailleurs Monsieur Juncker, dans l'interview qu'il vous a accordé, avait attiré l'attention sur ce même danger au cas où un des trois grands partis donnait dans le nationalisme. Mais c'est la seule raison qui me retient à défendre ma position avec plus de virulence.

forum: Il serait peut-être utile de préciser votre opinion ...

H. Grethen: Je suis convaincu que pour l'identité luxembourgeoise, pour autant qu'on arrive à se mettre d'accord sur son contenu, il serait dangereux de s'avancer sur la voie d'un droit de vote pour les étrangers. En 1989 nous avons fêté avec éclat le 150^e anniversaire de notre indépendance. Un des discours les plus importants tenus à cette occasion a été celui de Monsieur Gilbert Trausch intitulé: "De l'Etat à la na-

tion". J'ai l'impression qu'à Maastricht on a décidé, notamment en ce qui concerne la citoyenneté européenne, de faire un pas de plus: de la nation à l'Europe. Ceci n'aura des effets pratiques que pour le Luxembourg. Notre pays compte à peine 400 000 habitants dont à peu près 260 000 Luxembourgeois "de vieille souche". Ceux-ci risquent tout simplement de disparaître dans l'ensemble. Les Luxembourgeois seraient dans ce cas la première nation à se fondre dans une nation européenne. Pour moi ce ne serait pas nécessairement une catastrophe, mais actuellement je ne voudrais certainement pas favoriser cette évolution. Je ne pense pas qu'une telle évolution constituerait une solution pour les problèmes européens. Une intégration européenne forcée ne me semble pas être la bonne solution. Et je ne suis pas seul à penser ainsi, mais je ne le clame pas trop haut pour ne pas mettre de l'eau sur le moulin de forces que je tiens en horreur. Pour moi il s'agit d'un cas de conscience. Les



membres de notre parti qui pensent que l'avenir de l'Europe se situe dans une société multiculturelle ne partagent évidemment pas cette façon de voir.

forum: Ne pourrait-on s'imaginer que dans une Europe commune le Luxembourg reste une nation comme en France la Bretagne est restée une nation à part?

H. Grethen: Il n'existe pas de nation bretonne, de nation corse. Bien sûr, on pourrait parler à leur propos d'une identité culturelle ou linguistique, mais une nation sans Etat n'existe pas. Il y a eu des Etats constitués de multiples nations, voir la Yougoslavie, l'URSS, il y a eu aussi des nations séparées en plusieurs Etats, voir l'Allemagne. Mais la force nationale l'a toujours remporté sur la notion d'Etat. Le passé récent nous l'a amplement prouvé. Si le Luxembourg est devenu un Etat par un hasard historique, il est entretemps devenu une nation bien à part entière. J'ai peur que nous ne fassions un pas en arrière. A la commission des C.E. certains n'hésitent pas à contester notre droit à un Etat à part entière. Le commissaire Leon Brittan voudrait nous enlever notre droit à un membre de la Commission de Bruxelles, surtout si un jour on sera 16 ou 20 dans la C.E. Certains mettent en question le nombre élevé de parlementaires européens; si cette tendance se confirme, il est à craindre que le Luxembourg n'y soit plus représenté que par tout au plus un seul député.

M. Hirsch: Monsieur Trausch a voulu dire que l'Etat luxembourgeois est né par un hasard de l'histoire et qu'il n'y avait pas de nation auparavant pour réclamer cette indépendance étatique, que cette nation s'est certes construite par la suite, mais qu'elle est toujours restée une affaire fragile. Les nombreux étrangers qui sont venus dès le dernier quart du 19e siècle ont certes aidé à faire vivre cette nation indépendante, mais leur présence n'a guère contribué à se faire forger une conscience nationale.

forum: Monsieur Trausch a également insisté sur les apports de l'étranger pour la formation d'une identité luxembourgeoise. Ma question est de savoir si cette identité soi-disant luxembourgeoise, qui n'est certainement plus en 1992 ce qu'elle était au début du siècle, parce qu'une telle identité est par définition dynamique, si cette identité peut être mise en question par une participation des étrangers sur le plan politique.

H. Grethen: Je suis originaire d'Esch-sur-Alzette. Dès les années '50 à l'école primaire il y avait quatre ou cinq enfants étrangers qui fréquentaient la classe avec nous, sur 25-30 élèves, ce qui était beaucoup par rapport à d'autres localités du pays. Pourtant ce n'est qu'en 1989 qu'un député entrait à la Chambre dont le nom trahit ouvertement ses origines italiennes. Il y en a eu d'autres dont la mère était italienne ou dont le nom ne sonnait pas italien (comme Louis Rech à Dudelange). Ceci montre bien la longue durée d'un tel processus d'intégration. Et encore ces concitoyens italiens subissaient une pression beaucoup plus importante pour s'intégrer: ils devaient s'adapter à la société luxembourgeoise, et ce n'était pas l'inverse, même si certaines habitudes collectives sont demeurées: Les spectateurs de la Jeunesse parlent bien souvent l'italien. Mais la communauté étrangère est devenue tellement importante à Luxembourg, et la né-

cessité de s'assimiler tellement mince, que la tendance existe dans la communauté portugaise de vivre en vase clos, de ne pas s'intégrer dans la société luxembourgeoise, même pas après une génération ou deux. En ce sens j'ai peur que les mesures qui nous sont imposées par la C.E. ne vont pas favoriser l'intégration, mais au contraire l'empêcher. Un citoyen portugais n'a plus de motif, plus d'intérêt à s'intégrer. C'est tout différent avec un Cap-Verdien qui sait très bien qu'il ne rentrera plus chez lui dans les îles, qui se sent toujours comme Cap-Verdien, mais qui n'a de perspective qu'en restant à Luxembourg. Il demande très vite à se faire naturaliser. Par contre, les Portugais sont très lents à demander une naturalisation. Si on leur accorde encore d'autres droits politiques, l'intérêt pour une intégration définitive s'estompera encore davantage. Aucune contrainte ne le motivera plus.

forum: Est-ce une question de contraintes ou d'attraction? Que fait le Luxembourg pour favoriser son intégration?

H. Grethen: Supposons que la C.E. n'existe pas. L'intérêt à devenir Luxembourgeois serait de pouvoir bénéficier de tout ce qui est accordé aux Luxembourgeois en matière d'aides, de protection sociale etc. Prenons l'exemple du revenu minimum garanti: Un Luxembourgeois qui avait émigré aux Etats-Unis ou au Canada, où le système de sécurité sociale est bien moins développé que chez nous, et qui rentre chez nous, n'a pas le droit de demander cette aide du R.M.G., parce qu'il n'a pas habité chez nous les dix dernières années. Pourquoi? Sinon, les 350 millions d'Européens pourraient tout aussi bien faire cette demande, parce que la législation européenne interdit de faire des distinctions entre nationaux et ressortissants communautaires. A moi, ça me cause un problème énorme. Car de tels cas existent. Cette obligation de non-discrimination me gêne. J'aimerais avoir une possibilité de discrimination positive en faveur des ressortissants nationaux, parce que j'éprouve une plus grande solidarité avec le Luxembourgeois qu'avec les douze et bientôt vingt nations membres de la CE.

forum: Est-il vrai que dans le temps la contrainte de s'intégrer était plus forte? Dans les années '50 à peine 70 Italiens par an ont demandé leur naturalisation. Par rapport au nombre total des Italiens qui sont passés par le Luxembourg, qui ont travaillé chez nous une saison ou deux ou même dix et quinze ans, ce nombre d'Italiens intégrés et naturalisés dont les noms nous sont aujourd'hui très familiers, est infime. Je me demande pourquoi l'immigration portugaise ne connaîtrait pas la même évolution. Bien sûr nombre de Portugais qui travaillent actuellement chez nous rentreront chez eux au moment de leur retraite. Mais il y en aura aussi qui resteront, surtout de la deuxième ou troisième génération. Par ailleurs, ce ne sont pas les Portugais qui posent problème: ils apprennent à parler le luxembourgeois, adoptent le mode de vie de leurs camarades de classe etc.

H. Grethen: Une citoyenneté nationale ne comporte pas seulement des droits, mais aussi des devoirs. Et nous sommes en train de brader les droits, et nous ne parlons pas des devoirs, p.ex. de l'obligation de solidarité avec une certaine communauté nationale. Si

cela ne me plaît pas, je rentre dans mon pays d'origine. Sinon, qu'est-ce qui m'empêche de faire le dernier pas et de me faire naturaliser?

forum: *Comme les chiffres sont là pour montrer que cette voie n'est pas empruntée, quelles qu'en soient les raisons, est-ce qu'il ne faudrait pas envisager de faciliter la double nationalité?*

H. Grethen: En effet, pour moi la double nationalité constituerait une meilleure solution que la citoyenneté européenne.

forum: *Mais la double nationalité accorde des droits plus larges!*

H. Grethen: C'est juste. Mais le concept de citoyenneté européenne ne me dit rien du tout. Je puis très bien concevoir quelqu'un qui a deux nationalités, qui a des attaches dans deux pays bien précis, mais une citoyenneté européenne qui change au gré des adhésions - bientôt l'Autriche, puis la Suède, la Suisse, la Finlande, la Turquie ... vont nous rejoindre - est pour moi un concept vide de sens. Quitte à me rendre compte que sur le plan juridique la double nationalité pose davantage de problèmes qu'une citoyenneté européenne. Je comprends parfaitement que quelqu'un se sente comme Luxembourgeois et Italien ou comme Luxembourgeois et Français, mais comme Européen et Luxembourgeois, je ne puis l'imaginer. Je sais que j'habite un continent de ce nom, mais je ne puis m'identifier à lui. Ça viendra peut-être un jour, quand nous aurons une monnaie commune, une défense communautaire, mais je serai sans doute trop vieux ou trop conservateur pour assimiler ce concept nouveau.

M. Hirsch: Il faut aussi avoir conscience du fait que les frontières de cette Europe sont fluctuantes. Elles ont tendance à devenir de plus en plus larges. La semaine dernière la CSCE a décidé d'intégrer tous les Etats de l'ancienne Union soviétique, ce qui revient à reculer la frontière orientale de l'Europe jusqu'à Vladivostok! Que signifie alors le concept d'Europe? Il n'est pas sans conséquence de faire la distinction entre le concept géographique et le concept politique.

Mais je voudrais revenir à un sujet abordé tout à l'heure. Je suis convaincu que le 'nation building' est un processus qui n'est pas encore arrivé à son terme à Luxembourg, surtout en ce qui concerne la société multiculturelle.

forum: *Je me demande si on n'est pas plutôt en train de tout faire pour empêcher cela. Il me semble que pour le moment ce n'est plus l'immigration classique qui pose problème. Les réactions épidermiques des Luxembourgeois à qui on demande de parler français p.ex., sont provoquées par les frontaliers. Avec eux une 'nation building' est par définition impossible. Ils rentrent tous les jours chez eux, refusent donc consciemment de s'intégrer dans la société luxembourgeoise, et si ce n'était que par simple voisinage. Comment voyez-vous ce problème?*

H. Grethen: Notre pays s'est manœuvré dans une situation où il a tiré des traites sur son avenir. Une marche arrière n'y est plus possible. C'est le cas notamment dans tout notre système de la sécurité so-



Detlef
in: Publik-Forum

ciale. La dernière réforme du régime des pensions-vieillesse présuppose pour les prochaines années une augmentation du nombre des salariés de quelques dizaines de milliers pour que ces pensions puissent être financées jusqu'en l'an 2010. Nous constituons un îlot de richesse au milieu de régions économiquement sinistrées: Lorraine, Sarre, Eifel, Luxembourg belge. Nous avons joué à fond des possibilités que nous offre notre souveraineté, possibilités dont ne disposent pas nos régions voisines. De ce fait nous attirons une foule de salariés qui viennent travailler chez nous parce qu'ils y trouvent des conditions de loin supérieures à celles qui leur sont offertes chez eux. J'ignore combien de temps cette situation pourra encore durer. Et j'ai horreur de penser aux choix déchirants qui se poseront aux responsables politiques d'ici dix ou quinze ans, quand nous ne pourrons plus profiter de cette rente de situation.

forum: *Avez-vous l'impression que ces questions tracassent les hommes politiques?*

H. Grethen: Le politicien ne raisonne jamais en catégories du long terme. En règle générale il ne pense qu'au très court terme. Le problème que je viens d'évoquer est trop lointain et ne mobilise pas encore les masses pour que le politicien s'y intéresse.

forum: *Mais vous risquez de faire partie des hommes politiques qui porteront les responsabilités dans dix ou quinze ans ...*

H. Grethen: En effet, ça me cause des soucis. Il est plus aisé de vivre en politique quand on ne pense pas au moyen et long terme ..., quand ma seule échéance sont les prochaines élections. Mais si je pense à 2005 ou 2010, il faut avoir peur. J'ai eu des collègues qui en 1980 ont prétendu que l'Etat luxembourgeois serait en 1990 en faillite. Ils se sont bien sûr exposés à la risée générale. Personne n'ose donc plus faire de tels pronostics pessimistes. Un des problèmes qui se posent à la politique luxembourgeoise, c'est que tous

Nous avons joué à fond des possibilités que nous offre notre souveraineté, possibilités dont ne disposent pas nos régions voisines.

nos paris sur l'avenir ont réussi jusqu'ici. Mais rien ne prouve que cela va continuer.

forum: Il existe des projets pour faire payer les impôts sur le revenu au pays de résidence et non au pays où est gagné l'argent.

H. Grethen: Je sais que Monsieur Delors a exprimé cette idée dans son livre blanc. Je ne vois pas d'inconvénient ... à une condition: que les redevances pour la sécurité sociale, dont ils bénéficient au Luxembourg soient calculées au prix coûtant et que l'Etat n'intervienne plus du tout dans son financement. Dans ce cas on pourrait même biffer l'impôt sur le revenu sans contrepartie. Les transferts du budget de l'Etat vers la sécurité sociale dépassent chez nous les recettes de l'impôt sur le revenu. Mais nous ne pourrions pas accepter de renoncer à l'impôt sur le revenu des frontaliers et en même temps financer leur sécurité sociale.

forum: Vous avez préconisé d'organiser un référendum pour ratifier les traités de Maastricht. Quelle réponse avez-vous l'intention de suggérer aux électeurs?

H. Grethen: Je vous ai dit que notre parti n'a pas encore arrêté sa position définitive.

forum: Un non n'équivaudrait-il pas à quitter la C.E.?

H. Grethen: Pas du tout. Le Danemark organisera en juin un référendum. La France sera peut-être appelée à se prononcer par référendum. Il n'est pas exclu que si Mitterrand y lie son sort politique, les électeurs vont le sanctionner, pour des raisons indépendantes du traité de Maastricht. Je voudrais simplement constater que la ratification des traités de Maastricht est loin d'être acquise. Ces traités reflètent la logique qui prévalait au moment où on s'est mis à la tâche de les négocier, en 1985-86. Mais entretemps bien des choses se sont passées en Europe - ce que personne n'avait su prévoir - et le résultat des négociations ne correspond plus aux nouvelles réalités de 1991. Maastricht aurait dû être pour les peuples d'Europe orientale un signe d'espoir sur leur voie vers la démocratie. Or, les traités signés comportent le risque qu'ils seront encore davantage exclus et que la radicalisation s'y poursuivra. A Maastricht on aurait dû avoir le courage de dire qu'on a été dépassé par les événements et qu'on doit changer pour cette raison de politique pour se lancer dans une politique de développement des pays d'Europe orientale. Or, on a continué dans notre politique égoïste: d'abord nous allons devenir grands et forts, et ensuite on verra comment aider les autres. C'est une grave erreur qui a été faite à Maastricht, parce que les textes ne sont plus en cohérence avec la nouvelle situation. C'est ma conviction personnelle. Je suis dans l'heureuse situation que mon parti se trouve dans l'opposition, ce qui me permet d'articuler mes doutes. Mais si un référendum était décidé, je plaiderais pour le non.

forum: Cette idée de préconiser un référendum, est-elle motivée par le souci d'accroître la participation démocratique des citoyens, ou bien par l'espoir de

rassembler une opposition plus large contre le gouvernement?

H. Grethen: Je suis convaincu que l'abandon de souveraineté que comportent les traités de Maastricht est tellement important qu'on ne peut pas abandonner cette décision à une Chambre élue à un moment où ces questions n'ont joué aucun rôle dans les programmes électoraux, chez aucun parti. Alors c'est le citoyen lui-même qui doit décider. Il est vrai que cela présuppose que le citoyen dispose d'une information complète et cohérente sur la signification des traités de Maastricht pour notre pays.

M. Hirsch: Et cette information manque toujours. C'est d'ailleurs une des principales raisons pourquoi nous avons proposé un référendum. Le gouvernement fait p.ex. toujours comme s'il pouvait imposer à ses partenaires européens les dérogations qu'il entend demander pour introduire au Luxembourg les dispositions concernant la citoyenneté européenne. Mais il n'en est rien. Notre marge de manoeuvre est des plus réduites. Nos partenaires devront les accepter à l'unanimité.

H. Grethen: Et le gouvernement laisse alors entendre qu'il pourrait faire repousser les échéances d'une participation des étrangers aux élections communales à l'an 2005, quand la plupart de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir auront pris leur retraite à la Côte d'Azur. C'est le long terme qui n'intéresse pas.

forum: Et qu'en est-il des élections pour le parlement européen? A leur propos une modification de la constitution ne semble pas nécessaire.

H. Grethen: Ce n'est pas si sûr.

M. Hirsch: En France le Conseil constitutionnel peut décider s'il y a lieu de modifier la constitution ou non. Chez nous malheureusement il n'existe pas de cour constitutionnelle.

H. Grethen: Au moins la loi électorale devra être modifiée. Que ferons-nous p.ex. de l'obligation d'aller voter qui existe chez nous? Comment seront informés les électeurs étrangers? En Allemagne personne ne penserait à diffuser l'information en une autre langue que l'allemand...

forum: Aux Pays-Bas, où existe le droit de vote des étrangers au niveau communal, les partis font des efforts énormes pour informer les électeurs dans leur langue. Et ils sont bien moins nombreux que chez nous. Le président du gouvernement s'est même choisi un conseiller d'origine marocaine. Si les partis veulent fidéliser ces électeurs, ils sont bien forcés de faire des efforts dans cette direction. Il faudra aussi distribuer des stylos aux Portugais.

H. Grethen: Bien sûr. Si la loi électorale est modifiée dans ce sens, je serai un des premiers à veiller à ce que mes allumettes parlent le portugais.

forum: Merci, Messieurs.

L'entretien a été enregistré par Serge Kollwelter et Michel Pauly le 10 février 1992.